



QUESTIONNAIRE

Recueil des besoins en terme de prestations sociales des agents de la collectivité de Villejuif

Selon le principe de libre administration des collectivités, le législateur laisse le soin à chaque employeur de choisir les actions accordées, le montant qu'il souhaite y consacrer ainsi que le mode de gestion de ces prestations. Aujourd'hui, cette gestion est confiée au Comité d'Action Sociale et Culturelle de la collectivité (CASC) qui est une association loi 1901, subventionnée par la Mairie. La ville participe également, pour partie, à cette action sociale en contribuant aux dépenses de ses agents aux frais de gardes, voyage scolaire...

Les bénéficiaires de l'action sociale sont de droit les agents titulaires et non titulaires ayant plus de six mois d'ancienneté.

Afin d'adapter notre offre au plus près de vos besoins, nous vous soumettons ce questionnaire, totalement anonyme, qui nous permettra d'identifier vos attentes en termes de prestations sociales locales.

Quels que soient votre âge et votre situation, vos réponses nous permettront de nourrir nos réflexions, en vue de mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées à vos besoins.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer ce questionnaire complété **au plus tard le 29 avril 2016** dans les urnes mises à votre disposition.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des résultats de cette démarche.



Cocher la case correspondant à vos réponses. Pour les questions commençant par un astérisix () plusieurs cases peuvent être cochées (maximum 3).*